



**DECISION DU MAIRE N° 25/2022
DU 16 SEPTEMBRE 2022**

**RESILIATION DU MARCHE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION
ET REAMENAGEMENT DE L'ORANGERIE
LOT 7 – ELECTRICITE
CHATEAU DE LA SAUSSAIE
VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision en date du 7 juin 2022 portant attribution du lot 7 du marché pour les travaux de restauration et de réaménagement de l'Orangerie située au sein du château de la Saussaie à Vert-le-Grand à l'entreprise SUDELEC SARL ;

CONSIDERANT la chute de la corniche extérieure du bâtiment de l'Orangerie ;

CONSIDERANT que cette chute est imprévisible, extérieure à l'action de la commune et ne pouvait pas être évitée par les moyens à disposition de la commune ;

CONSIDERANT que cette chute est irrésistible dans ses effets et rend impossible l'exécution du marché ;

CONSIDERANT que cet événement constitue un cas de force majeure pour la commune ;

CONSIDERANT que cet événement rompt l'équilibre général des marchés de travaux signés dans le cadre du marché avec l'entreprise SUDELEC SARL ;

CONSIDERANT que cet événement remet en cause la nature même des travaux envisagés sur le bâtiment ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Le marché conclu pour les travaux de restauration et de réaménagement de l'orangerie avec l'entreprise SUDELEC SARL est résilié pour cas de force majeure.

ARTICLE 2 : Cette résiliation est d'effet immédiat à notification de la présente décision.

ARTICLE 3 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 16 septembre 2022

Le Maire,

Thierry MARAIS